

# HORAIRE DES COLLECTES

Voir au verso la collecte  
des matières recyclables



# HORAIRE DES COLLECTES



# JOUR DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



## MATIÈRES ACCEPTÉES

- Papier, carton, métal, plastique (tous sauf n°6), verre

## MATIÈRES REFUSÉES

- Autocollant, cartable, casserole, moule à gâteaux, enveloppe matelassée, miroir et vitre brisés, outil brisé, papier ciré, pellicule extensible, sac de céréales ou de croustilles, sac de plastique compostable, toile de piscine, tube de dentifrice, vis ou clou, tous les plastiques n°6 (polystyrène).

## COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES



Les ordures ménagères résidentielles sont constituées de toutes autres matières qui ne sont pas ramassées lors des autres collectes.

En d'autres mots, ce sont les matières qui font exception aux techniques qui permettent la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets. Par exemple : du **styromousse** et des objets recouverts de tissus ou rembourrés tels qu'un **matelas**, un **sofa**, un **sommier** de même qu'un **tapis**.

### CONTENANTS ACCEPTÉS

- Poubelle standard de 100 litres avec poignées et couvercle - maximum 25 kg
- Sacs de plastique - format minimum de 56 cm x 61 cm, capacité maximale 25 kg
- Bac roulant noir

### MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus domestiques dangereux (RDD) : pots de peinture, huile à moteur, batteries d'automobiles, etc.

Destinés à l'écocentre

## COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS



avril à novembre

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- Résidus horticoles de nettoyage et d'autres travaux d'entretien paysager
- Brindilles, feuilles, y compris les feuilles mortes, tiges
- Résidus de déchaumage du terrain
- Rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit fortement encouragée)
- Restes provenant du potager et des arbres fruitiers
- Branches de conifères (pin, sapin, cèdre) attachées en fagot de 3 pieds
- Branches de feuillus de 20 cm de diamètre ou moins

En dehors de la période de collecte des résidus verts, ces résidus seront recueillis lors de la collecte des déchets domestiques.

## COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES



### MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus alimentaires crus ou cuits

- Fruits et légumes (entiers, pelures, coeurs, morceaux, épis de maïs, etc.)
- Grains de café, filtres à café et sachets de thé (sans les agrafes)
- Pain, pâtes, céréales, noix, pâtisseries, farine, etc.
- Produits laitiers solides (fromage, beurre, yogourt)
- Viandes, poissons, coquilles d'oeufs, fruits de mer, volaille, arêtes et os

Autres résidus

- Cendre de bois froide (éteinte depuis 7 jours)
- Cheveux, poils d'animaux
- Sacs compostables

Résidus de papier et carton souillés

- Mouchoirs en papier, essuie-tout, serviettes de table et nappes de papier
- Emballages de nourriture (parties souillées seulement des boîtes de pizza, papiers à muffins, etc.)
- Vaisselle de carton souillée

### MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus verts (feuilles, branches, gazon)
- Sacs de plastique et oxobiodégradables
- Liquides (soupe, lait, jus, café, huile, sauce, etc.)
- Couches et serviettes hygiéniques
- Poussières d'aspirateur
- Litière pour animaux
- Résidus dangereux (peinture, huile à moteur, etc.)
- Styromousse

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES CRD\*



sans rendez-vous

### OBJETS ACCEPTÉS

D'un poids maximal de 25 kg

- Débris de construction : bois, traverses (poutres), gypse, métal, béton, briques, vitre
- Matériaux de terrassement (déposés dans un contenant) : sable, asphalte, terre et pierre
- Meubles et appareils électroménagers
- Souches, troncs et branches d'arbres feuillus de plus de 20 cm de diamètre

### MATIÈRES REFUSÉES

- Objets volumineux rembourrés ou recouverts de tissus (sofa, sommier, matelas, etc.) de même que les tapis

Destinés aux déchets

\*Résidus de construction, rénovation et démolition



SUIVEZ-NOUS!



Renseignements 311

Pour le réemploi et la récupération de vos matières résiduelles, pensez à l'écocentre. Pour tout renseignement supplémentaire sur les matières acceptées ou refusées, consultez le site [Info-collectes](#).

Afin d'assurer le bon déroulement, le succès et l'encadrement des services de collecte sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Montréal a émis le règlement 16-049.